



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – Volet 2
PRIORITÉS D'INTERVENTION 2021-2022

En fonction des enjeux identifiés par les Municipalités et par la MRC, ainsi que ceux en regard de la vitalité des territoires, trois grandes priorités autour de la qualité de vie de nos milieux peuvent être soulignées.

1. Rendre nos milieux de vie dynamiques par :
 - a. Des espaces publics qui favorisent les interactions citoyennes
 - b. Des actions qui incitent à la participation citoyenne et au bénévolat
 - c. Une offre de loisirs adaptée aux besoins des citoyens
 - d. Une mise en valeur des richesses naturelles, culturelles et du patrimoine bâti

2. Rendre nos milieux de vie accueillants par :
 - a. L'adaptation des services aux besoins des personnes immigrantes
 - b. Des attraits qui font rayonner la région et attirent le tourisme sous toutes ses formes
 - c. Le souci de favoriser l'inclusion des personnes et l'accessibilité aux services
 - d. La valorisation de l'entraide

3. Rendre nos milieux de vie prospères par :
 - a. La valorisation de l'éducation
 - b. La création d'emploi de qualité et leur maintien
 - c. Une offre de transport collectif et des possibilités de transport actif
 - d. Des initiatives qui traitent du développement durable et la lutte aux changements climatiques
 - e. Un développement harmonieux des activités agricoles, résidentielles, commerciales et industrielles.